



15 et 16 novembre 2018 à Lyon | 2 jours

Formation 2 jours à Lyon / dans le cadre de la formation longue DDQE Lyon

# Aménagement et urbanisme durables

quels enjeux, quels retours d'expériences et  
quels outils pour assurer la transition  
écologique à toutes les échelles (îlot,  
quartier, ville, territoire) ?

>>> Développement durable et QEB

## PROGRAMME & OBJECTIFS

### 1. Aménagement et urbanisme durables

- ✓ Intrication des enjeux planétaires du développement durable avec l'urbanisme et l'environnement
- ✓ L'AEU® en urbanisme opérationnel : étude de cas

Objectifs :

- s'approprier un argumentaire pour expliquer ce qu'est une démarche d'aménagement ou/et d'urbanisme durable à différents interlocuteurs
- connaître et comprendre les ressorts de l'AEU®

### 2. La démarche AEU® « Approche Environnementale de l'Urbanisme » en urbanisme de planification : une méthodologie et un outil d'aide à la décision

Facteurs : eau, déchets, énergie, transports, bruit, paysages, biodiversité et climat

- ✓ Étude de cas
- ✓ Revue de quelques quartiers durables européens pionniers

Objectifs :

- Connaître et comprendre les ressorts de la démarche AEU®
- S'approprier les outils de planification et d'urbanisme exploitables dans une démarche développement durable
- Acquérir une culture générale sur les quartiers durables européens

### 3. Du quartier durable à l'éco-quartier en France

- ✓ Revue de quartiers français
- ✓ Du bio-îlot à l'éco-cité, présentation d'outils d'urbanisation

Objectifs :

- Acquérir une culture générale des réalisations de quartiers durables français
- Comprendre les leviers d'action qui ont permis la réalisation de ces projets

### 4. Etude de cas – exercice dirigé en sous-groupes

- ✓ Résumé des interactions du site sur le programme, et inversement
- ✓ Etude de cas dirigée en sous-groupes

Objectifs

- Développer et éprouver un argumentaire pour expliquer des prises de position en faveur d'un aménagement ou d'un urbanisme durable
- Proposer des solutions pour que le plan masse traduise une démarche durable intégrant toutes les cibles de la démarche AEU®
- Comprendre comment passer du programme au plan masse dans la perspective du durable

## INTERVENANT

**Christian CHARIGNON**, Architecte urbaniste, co-fondateur associé et dirigeant de TEKHNÉ architectes (depuis sa création en 1991)

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> Les supports de cours seront remis aux participants

## PUBLIC

**Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés :** architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises ...

## DUREE & LIEU

**2 jours de formation** soit 15 heures

**Horaires :** de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

**Lieu :** Lyon

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif : 700 € HT (840 € TTC)**

**Tarif préférentiel :** inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.**

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)  
+ crédit d'impôt formation 74 €  
(montants sous réserve de validation du dossier par l'OPCA)

## CONTACT

**Céline ROOS** – [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

12 rue de St Cyr, 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)  
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



# FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de St Cyr – 69009 LYON

> Par mail : [celine.roos@scop-les2rives.eu](mailto:celine.roos@scop-les2rives.eu)

**Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27**

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

**STRUCTURE :** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR :** NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

**STAGIAIRE :**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

**Je souhaite m'inscrire à la formation** \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

**Quel est mon OPCA ?**

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité Environnementale des Bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCA  
Montants sous réserve d'acceptation de passer par l'OPCA  
Montants indiqués par journée de formation

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... Pratiques courtes (1 à 7 jours) Pratiques longues (plus de 7 jours) Pratiques longues (plus de 7 jours) - formation de chef d'entreprise artisanale	FIF-PL ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour dans la limite de 3400 € / an (professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.fr">www.fafcea.fr</a>	28h / heure, soit 218 € / jour dans la limite de 160 heures / an (professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un tarif réduit proposé à la fin de la formation (pour télécharger les documents, cliquez sur le lien "tarif réduit" dans le sommaire)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an
Autres professions : nous contacter		

  

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture bureaux d'étude, bureaux d'études, bureaux de conseil, bureaux de conseil en architecture, bureaux d'architecture internationale	ACTALIANS	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour *Prise en charge des repas (max 15€ / jour) *Matériaux et autres frais de voyage d'étude (max 60 €/jour) *Déplacements : 0,25 € / km *Téléphone : 0,14 € / jour + fixe
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 50 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 1 à 9 salariés : 2 000 € max. * FAFIEC FAFIEC : toutes les entreprises pour les entreprises * entreprises de 50 salariés (200 000 € : entreprises individuelles) * entreprises de 20 à 49 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 10 à 19 salariés : 1 000 € max. * entreprises de 5 à 9 salariés : 5 000 € max. * entreprises de 1 à 4 salariés : 5 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : à l'étude. * entreprises de plus de 100 salariés : à l'étude. * entreprises de plus de 200 salariés : à l'étude.

© Scop les 2 rives